



Diocèse de CHARTRES
Paroisse St Lubin du Perche 85 rue Paul Deschanel 28400 Nogent le Rotrou ; tel 02 37 52 04 84

Votre demande de Célébration Mariage

Célébration pour le àH En l'Eglise de A

Paroisse : Diocèse de

Célébrant demandé éventuellement :

	LUI	ELLE
Prénom		
Nom		
Nom et prénom du père		
Nom de jeune fille et prénom de la mère		
Date et lieu de naissance		
Profession		
Adresse postale + tel.fixe et portable + adresse mail		
Baptisé (e)	Oui Non Autre religion	Oui Non Autre religion
Date et lieu de baptême Diocèse		

1) Si l'un des deux n'est pas baptisé, le mariage à l'Eglise est souvent autorisé, dans la mesure où les dispositions des deux futurs mariés rejoignent la conception chrétienne du mariage.

2) Cette conception chrétienne du mariage fait l'objet **d'une préparation au mariage qui est indispensable**. Elle se fait normalement dans la paroisse de résidence mais peut se faire dans la paroisse où vous vous mariez. Nous contacter pour nous préciser votre intention.

Cette demande est à envoyer au secrétariat de la paroisse à l'adresse ci-dessus.

Veillez prévenir la paroisse de tout changement.

L'Eglise se réserve le droit de donner suite ou non à votre demande si vous ne suivez pas les réunions de préparation ou si les conditions du mariage canonique ne sont pas réunies. Ainsi que de faire varier l'heure et le lieu. Toujours en se concertant.

Signature LUI

ELLE

Equipe de préparation mariage.